

316295 Lyreco Highlighter Ink/ BLUE

Lyreco

Chemwatch: 70-5954

Version Num: 2.1.1.1

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (UE) n ° 2015/830)

Code d'alerte du risque: 2

Date de revision: 11/09/2016

Date d'impression: 02/01/2017

S.REACH.BEL.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	316295 Lyreco Highlighter Ink/ BLUE
Synonymes	Pas Disponible
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisation telle que définie par le fournisseur.
Utilisations déconseillées	Sans Objet

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	Lyreco
Adresse	rue du Fond des Fourches 20, 4041 Vottem Vottem 4041 Belgium
Téléphone	+32 (0)4.361.99.23
Fax	Pas Disponible
Site Internet	www.lyreco.be
Courriel	customer.be@lyreco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	Pas Disponible
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	Pas Disponible
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Considérez comme un mélange dangereux conformément à la directive 1999/45/CE, Reg. (CE) n ° 1272/2008 (le cas échéant) et de leurs amendements. Non classé comme marchandise dangereuse pour le transport.

ESTIMATIONS DE RISQUE DE CHEMWATCH

	Min	Max
Inflammabilité	0	
Toxicité	1	
Contact corporel	2	
Réactivité	0	
Chronique	2	

0 = minimum
1 = Bas
2 = Modéré
3 = Haut
4 = Extrême

NFPA 704 diamond



Note : Les numéros de catégories de danger de la classification du SGH dans la section 2 de ces FDS ne doivent pas être utilisés pour remplir le diamant NFPA 704.

SYMBOLES SIMDUT CANADIENNES



CLASSIFICATION SIMDUT DU CANADA

Composant	Numéro CAS	classification description	code de classification
1-méthoxypropane-2-ol	107-98-2	Liquide inflammable	B2
Classification selon la	Irritation/corrosion cutanée catégorie 2, Irritation oculaire catégorie 2, STOT - SE (. Resp. IRR) Catégorie 3, TOXICITÉ SYSTÉMIQUE POUR CERTAINS		

Continued...

directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] [1]	ORGANES CIBLES Catégorie 2
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Eléments pour étiquette CLP	 
-----------------------------	---

MENTION D'AVERTISSEMENT	ATTENTION
-------------------------	-----------

Déclaration(s) sur les risques

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

CLP classement (supplémentaire)

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
------	--

Déclarations de Sécurité: Réponse

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
----------------	--

Déclarations de Sécurité: Stockage

P405	Garder sous clef.
------	-------------------

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
------	--

2.3. Autres dangers

L'inhalation, le contact avec la peau et/ ou l'ingestion peuvent provoquer des dommages pour la santé*.

Une exposition peut provoquer des effets irréversibles*.

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression SDS.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]
1.56-81-5 2.200-289-5 3.Pas Disponible 4.01-2119471987-18-XXXX	20-30	<u>glycerol</u>	Irritation/corrosion cutanée catégorie 2, Irritation oculaire catégorie 2, STOT - SE (. Resp. IRR) Catégorie 3; H315, H319, H335 [1]
1.3844-45-9 2.223-339-8 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	5-10	<u>C.I. ACID BLUE 9; C.I. FOOD BLUE 2</u>	TOXICITÉ SYSTÉMIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES Catégorie 2; H373 [1]
1.107-98-2 2.203-539-1 3.603-064-00-3 4.01-2119457435-35-XXXX	5-10	<u>1-méthoxypropane-2-ol</u>	Liquide inflammable Catégorie 3, Effets respiratoires catégorie 3; H226, H336 [3]
1.Pas Disponible 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	50-70	Ingrédients déterminés à ne pas être dangereux	Sans Objet

Légende: 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI 4.

Classement établi à partir de C & L

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général	Si le produit entre en contact avec la peau: - Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. - Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible). - Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation. Si ce produit entre en contact avec les yeux : - Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire. - S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. - Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. - Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée. - Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais. - Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. - Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. - Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. - Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. Si avalé, NE PAS faire vomir. - Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le côté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. - Suivre le patient avec attention. - Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente. - Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber. - Rechercher un avis médical.
Contact des yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : - Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire. - S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. - Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. - Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	Si le produit entre en contact avec la peau: - Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. - Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible). - Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.
Inhalation	- Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais. - Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. - Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. - Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. - Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.
Ingestion	Si avalé, NE PAS faire vomir. - Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le côté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. - Suivre le patient avec attention. - Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente. - Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber. - Rechercher un avis médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Le produit contient une proportion substantielle d'eau et donc il n'y a pas de restriction sur le type de média d'extinction à utiliser.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Non connu.
-------------------------------	------------

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque.
Risque D'Incendie/Explosion	- Le matériel n'est pas combustible d'emblée dans des conditions normales. Se décompose suite à un chauffage et produit des fumées toxiques de: - dioxyde de carbone (CO2) - acroléine

Continued...

autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques.
Peut émettre des fumées toxiques.
Peut émettre des fumées corrosives.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	▸ Nettoyez tout de suite tous les écoulements.
Eclaboussures Majeures	Risque modéré.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau. ▸ Eviter tout contact personnel, inhalation incluse.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	▸ Stockez-le dans son récipient d'origine.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	▸ Emballage en polypropylène ou polyéthylène.
Incompatibilité de Stockage	Eviter une réaction avec des agents oxydants. Eviter les acides forts et les bases fortes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Limites d'exposition professionnelle (Belgique français)	glycerol	Glycérine (brouillard)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLEP)	1-méthoxypropane-2-ol	1-Methoxypropan-2-ol	375 mg/m3 / 100 ppm	568 mg/m3 / 150 ppm	Pas Disponible	Skin
L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (français)	1-méthoxypropane-2-ol	1-Méthoxypropane-2-ol	375 mg/m3 / 100 ppm	568 mg/m3 / 150 ppm	Pas Disponible	Peau
Limites d'exposition professionnelle (Belgique français)	1-méthoxypropane-2-ol	1-Méthoxy-2-propanol	375 mg/m3 / 100 ppm	568 mg/m3 / 150 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible

LIMITES D'URGENCE

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
glycerol	Glycerine (mist); (Glycerol; Glycerin)	45 mg/m3	860 mg/m3	2,500 mg/m3
1-méthoxypropane-2-ol	Propylene glycol monomethyl ether; (Ucar Triol HG-170)	100 ppm	160 ppm	660 ppm

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
glycerol	Pas Disponible	Pas Disponible

316295 Lyreco Highlighter Ink/ BLUE

C.I. ACID BLUE 9; C.I. FOOD BLUE 2	Pas Disponible	Pas Disponible
1-méthoxypropane-2-ol	Pas Disponible	Pas Disponible
Ingrédients déterminés à ne pas être dangereux	Pas Disponible	Pas Disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié	Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire.
8.2.2. Protection Individuelle	
Protection des yeux/du visage.	► Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. La durée et l'aptitude des types de gants dépendent de l'usage.
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	► Tenue complète.
Les risques thermiques	Pas Disponible

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SELECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:

"Forsberg Clothing Performance Index".

L(Les)effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

316295 Lyreco Highlighter Ink/ BLUE

Matériel	CPI
BUTYL	C
NATURAL RUBBER	C
NATURAL+NEOPRENE	C
NEOPRENE	C
NITRILE	C
PVA	C
PVC	C
VITON	C
##propylene glycol monomethyl ether - alpha	isomer

* CPI - Index de Performance Chemwatch

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

Protection respiratoire

Filtre de type A-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise. Le degré de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
5 x ES	A-AUS P2	-	A-PAPR-AUS P2
25 x ES	Conduit d'air*	A-2 P2	A-PAPR-2 P2
50 x ES	-	A-3 P2	-
50+ x ES	-	Conduit d'air**	-

* - Débit continu; ** - Débit continu ou demande à pression positive

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée comme appropriée.

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	Liquid	Densité relative (Water = 1)	Pas Disponible
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible

Continued...

316295 Lyreco Highlighter Ink/ BLUE

Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Sans Objet
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité (g/L)	miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	VOC g/L	Pas Disponible

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	► Présence de matériaux incompatibles.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. L'inhalation de vapeurs d'aérosols (brumes ou fumées), générées par le produit durant une manipulation normale, peut causer des dommages sur la santé de l'individu.
Ingestion	Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'.
Contact avec la peau	Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante. Un contact de la peau avec le matériau peut endommager la santé de l'individu ; des effets systémiques peuvent survenir après une absorption. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Le produit peut provoquer une inflammation faible mais significative de la peau survenant directement après le contact ou après une certaine période de temps.
Yeux	Des preuves existent ou d'expériences pratiques suggèrent, que le produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux chez un nombre substantiel de personnes.
Chronique	Une accumulation de la substance, dans le corps humain, est probable et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme. Sur la base d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir, selon au moins une des Classes étudiées, des effets carcinogènes ou mutagènes; selon les informations disponibles il n'existe toutefois que des données inappropriées pour faire une estimation satisfaisante.

316295 Lyreco Highlighter Ink/ BLUE	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
glycerol	TOXICITÉ	IRRITATION
	dermique (cochon d'inde) LD50: 54000 mg/kg ^[1]	Pas Disponible
C.I. ACID BLUE 9; C.I. FOOD BLUE 2	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
1-méthoxypropane-2-ol	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Eye (rabbit) 230 mg mild
	Inhalatoire (rat) LC50: 10000 ppm/5 hr ^[1]	Eye (rabbit) 500 mg/24 h.
		Eye (rabbit): 100 mg SEVERE
		Skin (rabbit) 500 mg open - mild

Légende:

1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

GLYCEROL

Les symptômes semblables à l'asthme peuvent durer des mois ou même des années après que l'exposition air cessée.

Continued...

C.I. ACID BLUE 9; C.I. FOOD BLUE 2		Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains.	
toxicité aiguë	☐	Cancérogénicité	☐
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	☐
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	✓
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	☐	STOT - exposition répétée	✓
Mutagénéité	☐	risque d'aspiration	☐

Légende: ✗ – Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible
 ☐ – Données non disponibles pour faire la classification

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Composant	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
glycerol	LC50	96	Poisson	>11mg/L	2
glycerol	EC50	96	Sans Objet	77712.039mg/L	3
glycerol	EC0	24	crustacés	>500mg/L	1
C.I. ACID BLUE 9; C.I. FOOD BLUE 2	LC50	96	Poisson	>96mg/L	4
C.I. ACID BLUE 9; C.I. FOOD BLUE 2	EC50	48	crustacés	>97mg/L	4
1-méthoxypropane-2-ol	LC50	96	Poisson	1005.858mg/L	3
1-méthoxypropane-2-ol	EC50	48	crustacés	>500mg/L	1
1-méthoxypropane-2-ol	EC50	96	Sans Objet	7152.973mg/L	3
1-méthoxypropane-2-ol	EC50	384	crustacés	227.843mg/L	3
1-méthoxypropane-2-ol	NOEC	96	Poisson	≈4600mg/L	1

Légende: Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
glycerol	BAS	BAS
1-méthoxypropane-2-ol	BAS (La demi-vie = 56 journées)	BAS (La demi-vie = 1.7 journées)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
glycerol	BAS (LogKOW = -1.76)
1-méthoxypropane-2-ol	BAS (BCF = 2)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
glycerol	HAUT (KOC = 1)
1-méthoxypropane-2-ol	HAUT (KOC = 1)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Critères PBT remplies?	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit /	Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires.
---------------------------------	--

Continued...

316295 Lyreco Highlighter Ink/ BLUE

emballage	NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. ► Recycler autant que possible.
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Etiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun
----------------	-------

Transport par terre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe : Sans Objet Risque Secondaire : Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler) : Sans Objet Code de classification : Sans Objet Etiquette de danger : Sans Objet Dispositions particulières : Sans Objet quantité limitée : Sans Objet

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA : Sans Objet Sous-risque ICAO/IATA : Sans Objet Code ERG : Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières : Sans Objet Instructions d'emballage pour cargo uniquement : Sans Objet Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement : Sans Objet Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers : Sans Objet Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet : Sans Objet Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison : Sans Objet Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet : Sans Objet

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG : Sans Objet IMDG Sous-risque : Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS : Sans Objet Dispositions particulières : Sans Objet Quantités limitées : Sans Objet

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Sans Objet Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification Sans Objet
	Dispositions particulières Sans Objet
	Quantités Limitées Sans Objet
	Équipement requis Sans Objet
	Feu cônes nombre Sans Objet

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

GLYCEROL(56-81-5) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS	
Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)	Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)
Limites d'exposition professionnelle (Belgique français)	
C.I. ACID BLUE 9; C.I. FOOD BLUE 2(3844-45-9) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS	
Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC	Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)
Du Règlement REACH (CE) N ° 1907/2006, Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, les mélanges et les articles	Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)
1-MÉTHOXYPROPANE-2-OL(107-98-2) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS	
Confédération européenne des syndicats liste prioritaire (CES) pour REACH autorisation	L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31
Du Règlement REACH (CE) N ° 1907/2006, Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, les mélanges et les articles	L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)	UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIEP)
Limites d'exposition professionnelle (Belgique français)	Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

Cette SDS est en conformité avec les réglementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure où elles sont applicables : 67/548/EEC, 1999/45/EC, 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les réglementations Britanniques suivantes :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour de plus amples informations s'il vous plaît regarder à l'évaluation de la sécurité chimique et des scénarios d'exposition élaborés par votre Supply Chain, si disponible.

RÉSUMÉ ECHA

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
glycerol	56-81-5	Pas Disponible	01-2119471987-18-XXXX
l'harmonisation (C & L Inventaire)			
	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Not Classified	Wng, GHS08, Dgr	H315, H319, H372, H335
2	Not Classified, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT RE 2, STOT RE 1, STOT SE 3	Wng, GHS08, Dgr	H315, H319, H372, H335
1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.			
Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
C.I. ACID BLUE 9; C.I. FOOD BLUE 2	3844-45-9	Pas Disponible	Pas Disponible
l'harmonisation (C & L Inventaire)			
	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Not Classified	Wng, GHS08	H315, H319, H373, H341
2	Not Classified, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT RE 2, Muta. 2, Aquatic Chronic 3	Wng, GHS08	H315, H319, H373, H341
1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.			
Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
1-méthoxypropane-2-ol	107-98-2	603-064-00-3	01-2119457435-35-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Flam. Liq. 3, STOT SE 3	GHS07, GHS02, Wng	H226, H336
2	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Not Classified, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2	GHS02, Wng, GHS08, GHS03	H336, H371, H335, H225

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	Y
Canada - DSL	Y
Canada - NDSL	N (1-méthoxypropane-2-ol; glycerol; C.I. ACID BLUE 9; C.I. FOOD BLUE 2)
Chine - IECSC	Y
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Y
Japon - ENCS	Y
Corée - KECI	Y
New Zealand - NZIoC	Y
Philippines - PICCS	Y
É.-U.A. - TSCA	Y
Légende:	O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses)

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Codes pleine de risques de texte et de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques .
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes .
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

autres informations

Ingrédients avec plusieurs numéros CAS

Nom	Numéro CAS
glycerol	56-81-5, 29796-42-7, 30049-52-6, 37228-54-9, 75398-78-6, 78630-16-7, 8013-25-0
C.I. ACID BLUE 9; C.I. FOOD BLUE 2	3844-45-9, 70992-30-2

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :
EN 166 - Protection individuelle des yeux
EN 340 - Vêtements de protection
EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

Définitions et abréviations

PC – TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps
PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme
IARC : Centre international de recherche sur le cancer
ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux
STEL : Limite d'exposition à court terme
TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire
IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
FSO : Facteur de sécurité olfactive
DSENO : Dose sans effet nocif observé
DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé
TLV : Valeur limite seuil
LOD : Limite de détection
OTV : Valeur de seuil olfactif
FBC : Facteurs de bioconcentration
IBE : Indice biologique d'exposition

Ce document est soumis au droit d'auteur.